

Maisons-Alfort, le 07/06/2023

## **Conclusions de l'évaluation**

**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché  
pour le produit biocide DELAVAL PERADIS  
à base d'acide péracétique,  
de la société DeLaval NV**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide DELAVAL PERADIS de la société DeLaval NV dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide DELAVAL PERADIS à base de 4,9 % d'acide péracétique<sup>1</sup> est un type de produit 3<sup>2</sup> et 4<sup>3</sup>. Le produit est destiné à la désinfection des surfaces dans les exploitations laitières (tanks à lait, machines à traire, abreuvoirs, chaussures, faisceaux trayeurs, sols et murs, véhicules de transport des animaux...), à la désinfection des lavettes textiles utilisées pour le traitement des pis et à l'élimination des algues sur les abreuvoirs et les faisceaux trayeurs. Le produit biocide est un concentré soluble à diluer destiné à être appliqué à l'intérieur des bâtiments par des utilisateurs professionnels.

#### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par les Pays Bas, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>4</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

#### **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Le produit DELAVAL PERADIS a été évalué par les Pays Bas. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 2017/1276 du 14/07/17 approuvant l'acide peracétique produit à partir de tétraacétyléthylènediamine et de percarbonate de sodium en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2, 3 et 4.

<sup>2</sup> TP3 : Hygiène vétérinaire

<sup>3</sup> TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

<sup>4</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>5</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités néerlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

### **PHYSICO-CHIMIE**

Les caractéristiques physico-chimiques du produit DELAVAL PERADIS ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.  
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### **EFFICACITE**

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit DELAVAL PERADIS est efficace contre les bactéries, les levures et les virus lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Cependant, en l'absence d'essai d'efficacité adaptés aux types d'application revendiquées (désinfection de surfaces), l'efficacité contre les algues (*P. zopfii*) n'est pas démontrée.

### **RESISTANCE**

Aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature scientifique s'agissant de phénomènes de résistance à la substance acide péracétique.

Néanmoins en cas de diminution significative d'efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

### **SUBSTANCES PREOCCUPANTES**

Trois coformulants : acide sulfurique, acide acétique et peroxyde d'hydrogène, contenus dans le produit DELAVAL PERADIS ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine et une substance préoccupante, le peroxyde d'hydrogène, pour l'environnement.

### **RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE**

Les évaluations du risque local semi-quantitative et qualitative liées à l'exposition à la substance active et aux substances préoccupantes pour les utilisateurs et les autres personnes exposées au produit DELAVAL PERADIS, sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

<sup>5</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit DELAVAL PERADIS, une contamination des denrées d'origine animale ne peut être exclue. Cependant, compte tenu des propriétés des substances actives, une évaluation du risque via l'alimentation n'a pas été jugée pertinente.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active acide péracétique ainsi que pour la substance préoccupante peroxyde d'hydrogène. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Concernant l'utilisation du produit DELAVAL PERADIS, pour les usages revendiqués, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi ces usages sont conformes.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit DELAVAL PERADIS est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

### Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit DELAVAL PERADIS :

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Bactéries Levures	Dilution à 0,3 % Temps de contact : 5 minutes	Désinfection des surfaces propres (tanks à lait/machines à traire) par Nettoyage En Place  Utilisateurs professionnels	Conforme
Bactéries Levures	Dilution à 0,4 % Temps de contact : 5 minutes	Désinfection des abreuvoirs (surfaces dures non poreuses) des vaches laitières par essuyage ou pulvérisation  Utilisateurs professionnels	Conforme
Algae ( <i>P. zopfii</i> )			<b>Non conforme</b> - Efficacité non démontrée
Bactéries Levures Virus	Dilution à 0,4 % Temps de contact : 5 minutes	Désinfection des surfaces dures non poreuses dans les exploitations laitières par essuyage ou pulvérisation  Utilisateurs professionnels	Conforme
Bactéries Levures	Dilution à 0,5 % Temps de contact : 5 minutes	Désinfection des lavettes textiles utilisées pour le traitement des pis par immersion  Utilisateurs professionnels	Conforme

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Bactéries Levures	Dilution à 1,5 % Temps de contact : 30 secondes	Désinfection des faisceaux trayeurs après la traite (surfaces dures et non poreuses) par immersion  Utilisateurs professionnels	Conforme
Algae ( <i>P. zopfii</i> )			<b>Non conforme</b> - Efficacité non démontrée
Bactéries Levures	Dilution à 1 % Temps de contact : 1 minute	Désinfection des chaussures (surfaces dures et non poreuses) par immersion  Utilisateurs professionnels	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,  
la directrice adjointe,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	DELAVAL PERADIS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	DeLaval NV
	Adresse	Industriepark-Drongen 10, B-9031 Gent, Belgique
Numéro de demande	BC-SW033748-95	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Christeyns NV
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182 B-9000 Gent, Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Afrikalaan 182 B-9000 Gent, Belgique

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide péracétique
Nom du fabricant	Christeyns NV
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182 B-9000 Gent, Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Afrikalaan 182 B-9000 Gent, Belgique

### 2. Composition du produit et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide péracétique	Acide peroxyéthanoïque	Substance active	79-21-0	201-186-8	4,9

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Péroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Formulant	7722-84-1	231-765-0	23
Acide acétique	Acide acétique	Formulant	64-19-7	200-580-7	8
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Formulant	7664-93-9	231-639-5	0,48

## 2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Peroxyde organique - type F Corrosif pour les métaux - catégorie 1 Toxicité orale aiguë - catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation - catégorie 4 Corrosion / irritation cutanée - catégorie 1B Lésions oculaires graves - Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P260 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

	<p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 : Garder sous clé</p> <p>P411 : Stocker à une température ne dépassant pas 30°C/86°F.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces propres par Nettoyage En Place (NEP)**

<b>Type de produit</b>	TP4
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Désinfection des surfaces intérieures propres par Nettoyage En Place - NEP (par exemple, désinfection des machines à traire et des cuves de refroidissement du lait)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Nettoyage en place avec circulation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Dose d'application : 0,3% v/v de produit Temps de contact : 5 minutes Température : 20°C</p> <p>Fréquence d'application: le délai entre 2 applications dépend de la fréquence à laquelle les équipements sont nettoyés (maximum 2 fois par jour, après chaque traite)</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Retirer le lait de l'installation.
- Nettoyer soigneusement les installations avant l'application du produit.
- Appliquer la solution diluée de DELAVAL PERADIS (30 mL / 10 L).
- Laisser circuler cette solution pendant 5 minutes.
- Retirer la solution de traitement et rincer à l'eau potable avant de réutiliser l'équipement.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

-

**4.2. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des abreuvoirs**

<b>Type de produit</b>	TP4
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Désinfection des abreuvoirs (surfaces dures non poreuses) des bovins laitiers
<b>Méthode(s) d'application</b>	Essuyage / pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 200 mL de produit dilué à 0,4% v/v / m <sup>2</sup> Temps de contact : 5 minutes Température : 10°C  Fréquence d'application: le délai entre 2 applications dépend de la fréquence à laquelle les équipements sont nettoyés (environ 1 fois par mois)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

**4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Rincer à l'eau.
- Préparer la solution diluée de PERADIS DELAVAL (40 mL/ 10L). Répartir cette solution sur les surfaces à l'aide d'une éponge, d'une brosse ou d'un équipement de pulvérisation à basse pression (3 bars maximum). Respecter un temps de contact de 5 minutes.
- Rincer à l'eau potable avant de réutiliser l'équipement.

**4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

- Durant le mélange et le chargement, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Durant l'application, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Ne pas utiliser près des animaux de rente.

**4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

-

**4.3. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 3 – Désinfection générale des surfaces**

<b>Type de produit</b>	TP3
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Désinfection des surfaces dures non poreuses (extérieur des tanks à lait, sols et murs des étables, véhicules de transport des animaux,...) dans les exploitations laitières.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Essuyage / pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 200 mL de produit dilué à 0,4% v/v /m <sup>2</sup> Temps de contact : 5 minutes Température : 10°C  Fréquence d'application: le produit n'est utilisé que sporadiquement pour la désinfection de surfaces générales. Les zones désinfectées le plus régulièrement seraient les stabulations animales (environ 2 fois par an) et les véhicules pour le transport des animaux (environ 10 fois par an).
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

**4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Rincer à l'eau.
- Préparer la solution diluée de DELAVAL PERADIS (40 mL/ 10L). Répartir cette solution sur les surfaces à l'aide d'une éponge, d'une brosse ou d'un équipement de pulvérisation à basse pression (3 bars maximum). Respecter un temps de contact de 5 minutes.
- Rincer à l'eau potable avant de réutiliser l'équipement.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le mélange et le chargement, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Durant l'application, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Ne pas utiliser près des animaux de rente.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 4 – Désinfection des lavettes textiles utilisées pour le traitement des pis

Type de produit	TP3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des lavettes textiles utilisées pour le traitement des pis après utilisation
Méthode(s) d'application	Trempage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 0,5% v/v de produit Temps de contact : 5 minutes Température : 10°C  Fréquence d'application: Après chaque traite (en moyenne 2 fois par jour)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Préparer la solution diluée de DELAVAL PERADIS (50 mL/ 10L).
- Utiliser un minimum de 20 L pour 50 lavettes textiles.
- Nettoyer les pis avec les lavettes (une lavette par vache) puis tremper les lavettes dans la solution de produit. Respecter un temps de contact des lavettes avec la solution désinfectante de 5 min.
- Ne pas réutiliser la solution de traitement après l'étape de désinfection. Les lavettes doivent être lavées avant d'être réutilisées.

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le mélange et le chargement, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Durant l'application, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Ne pas utiliser près des animaux de rente.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.5. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 5 – Désinfection des faisceaux trayeurs

Type de produit	TP3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des faisceaux trayeurs (surfaces dures non poreuses) après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage Rinçage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 1,5% v/v de produit Temps de contact : 30 secondes Température : 10°C  Fréquence d'application: Après chaque traite (en moyenne 2 fois par jour)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

#### 4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Préparer la solution diluée de DELAVAL PERADIS (150 mL/ 10L). Il est recommandé un minimum de 1 L de solution par faisceau trayeur à immerger.
- Il est recommandé de rincer les faisceaux trayeurs avant de les désinfecter.
- Tremper les faisceaux trayeurs dans la solution désinfectante. Temps de contact : 30 secondes.
- Il est également possible de rincer le manchon avec la solution désinfectante dans le manchon.
- Rincer à l'eau potable avant de réutiliser les faisceaux trayeurs.

#### 4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le mélange et le chargement, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Durant l'application, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).

#### 4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.6. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 6 – Désinfection des chaussures

Type de produit	TP3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des chaussures (surfaces dures non poreuses)
Méthode(s) d'application	Pédiluve ou tapis à franchir après un nettoyage préalable des chaussures
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 1% v/v de produit Temps de contact : 1 minute Température : 10°C  Fréquence d'application: Tous les jours, à chaque entrée dans la salle de traite
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD opaque (10 L, 20 L) Fût en PEHD opaque (60 L, 200 L)

#### 4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Préparer la solution diluée de DELAVAL PERADIS (100 mL/ 10L).
- Placer le pédiluve ou le tapis avec la solution désinfectante à l'entrée de la salle de traite.
- Nettoyer les chaussures avant de marcher dans la solution désinfectante. Temps de contact : 1 minute
- Renouveler la solution du pédiluve après 10 passages ou après 2 jours (même si le nombre de passages est inférieur à 10).

#### 4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le mélange et le chargement, utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) contre les gaz/vapeurs avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (matériaux à préciser par le détenteur l'autorisation).
- Ne pas utiliser près des animaux de rente.

#### 4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection et une protection oculaire pendant la manipulation du produit (matériaux à spécifier par le détenteur de l'autorisation).
- Les accompagnateurs professionnels non protégés ne doivent pas être présents lors de l'application.
- Afin d'éviter tout dysfonctionnement d'une station d'épuration individuelle, les éventuels résidus contenant le produit doivent être dirigés vers des zones de stockage de lisiers et fumiers ou vers une station d'épuration municipale.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.  
Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avalier.  
NE PAS faire vomir.  
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.  
Informations au personnel de santé / au médecin:  
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.  
Enlever tous les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.  
Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.  
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Protéger du rayonnement solaire, de la chaleur (30 °C maximum) et du gel.
- Durée de conservation : 1 an.

#### 6. Autre(s) information(s)

-